

20^{ème} TROPHEES VIDEO et DIAPORAMA SUBAQUATIQUE du CSNA

Afin de poursuivre la promotion de l'activité vidéo subaquatique amateur au niveau régional et national, la 20^{ème} édition des TROPHEES VIDEO et DIAPORAMA SUBAQUATIQUE du CSNA aura lieu le :

Samedi 5 mai 2018 à 15h

**Salle de L'Auditorium, Palais des Congrès de Rochefort
Remise des prix et projection des films ouvertes à tous**

TROPHÉES:

Trophée Vidéo Espoir : court métrage d'amateur à partir d'images vidéo* d'une durée allant de **3 à 6** minutes maximum. Réservé aux personnes n'ayant jamais gagné à une compétition de la FFESSM.

Trophée Vidéo Master : court métrage d'amateur à partir d'images vidéo* d'une durée allant de **3 à 6** minutes maximum. Réservé aux personnes ayant déjà gagné une compétition de la FFESSM.

Trophée Diaporama : court métrage amateur à partir d'images fixes* subaquatiques d'une durée de **1'30" à 4'**.

* voir règlement

PRIX SPÉCIAUX :

Prix « Humour ».

Le film ou diaporama toutes catégories confondues qui tout en respectant l'environnement sera jugé pour son aspect humoristique.

Prix « Nature et biodiversité».

Le film ou diaporama toutes catégories confondues qui mettra en avant la nature et la biodiversité, dans le respect de l'environnement.

Prix « CSNA ».

Film ou diaporama toutes catégories confondues ayant mis en avant les sites de plongée de la région CSNA.

Prix « Coup de cœur du jury ».

Film ou diaporama toutes catégories confondues élu par les jury diaporama et vidéo.

Règlement des trophées vidéo et diaporama du CSNA:

Règlement :

La durée totale du film ou diaporama est hors générique de fin.

Deux exemplaires du film seront envoyés, un, avec un générique, le deuxième, pour le jury , seulement avec le titre du film.

Cela pour le respect de l'anonymat des œuvres.

Des images fixes peuvent figurer dans un film ainsi que des images vidéo dans un diaporama mais elles ne devront pas dépasser **20%** de la durée totale du film ou diaporama.

Les images sous marines seront issues du milieu naturel (eau douce et/ou mer), ou d'activité piscine/fosse.

Les images terrestres ne devront pas dépasser **20%** de la durée totale du film.

Le film ne devra pas porter d'identification volontaire permettant de reconnaître l'auteur lors de la présentation au jury.

Le film devra être sonorisé.

Le film peut être le fruit d'un travail **d'équipe d'amateurs.**

Un même compétiteur ou une même équipe peuvent présenter 2 films et/ou diaporamas.

En aucun cas un film ou un diaporama présenté lors d'une édition précédente des présents trophées ne pourra concourir de nouveau.

Les trophées et prix seront remis aux vainqueurs du classement général.

Les films ou diaporamas des compétiteurs présents à la remise de prix seront projetés au public.

Les concurrents présents seront récompensés sous forme de lots tirés au sort.

La présentation des films au jury sera faite par ordre chronologique de réception à l'organisation.

Le jury sera composé de 4 à 6 personnes plongeuses ou plongeurs et/ou issues du monde de l'image et éventuellement d'une personne extérieure.

La présentation des films en privé au jury aura lieu le vendredi 27 Avril à 19 heure au local du :

CODEPessm 17, 9 rue Sassaro à Surgères

La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au 1^{er} Avril 2018 au soir.

Tout film arrivant après cette date ne sera pas pris en compte sauf événement indépendant de la part du concurrent.

Une préinscription par mail est recommandée à l'adresse suivante photo-video@codepessm17.org

- Scénario : sur 50 points (fil conducteur, rythme, originalité, créativité, commentaire, dialogue).

- Prises de vues : sur 50 points (qualité, cadrage, stabilité).

- Montage image : sur 50 points (titrage, assemblage, effets, choix des transitions).

- Montage son : sur 50 points (qualité du son, transitions, synchronisation musique et/ou commentaire ou dialogue, bruitage).

Des points seront retirés ou des films seront exclus de la compétition si le jury constate :

- que certaines images ont un caractère pornographique ou litigieux

- que certaines images sont dégradantes pour le milieu

- que la faune et la flore ont été déplacées ou détériorées

- qu'il y a non respect du règlement

La décision du jury sera sans appel.

Pour pouvoir participer aux trophées vidéo et diaporama du CSNA :

Il faut être licencié de la FFESSM (en cours de validité au moment de la compétition soit licence 2018).

Envoyer le film en fichier « H264, .mov ou .mp4 » (pas de « .exe » ni « blu - ray »),

Première solution :

Sur support DVD / clef USB, envoyé en même temps que l'inscription et le chèque.

Deuxième solution :

Envoyez les films, par WeTransfert (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse photo-video@codepessm17.org

Ne sera inscrit que le titre du film et sa durée,

La fiche d'inscription dûment remplie accompagnée d'un chèque :

de 15€ pour 1 film ou 20€ pour 2 films à l'ordre du CSNA (ancien CIALPC) à :

Bernard Blanchard
20° Trophées du CIALPC
12 Rue des Pierrières
17350 CRAZANNES

(Nb : les films seront récupérés pendant la projection au public, mais ne seront pas renvoyés à l'auteur)

Les films ne seront pris en considération, seulement à la réception de l'inscription et du chèque .

Dès réception des films, une vérification de la lisibilité sera faite, en cas de problème le compétiteur en sera informé par mail ou téléphone. En aucun cas la date limite d'envoi des films ne devra être dépassée.

* Vous pouvez nous contacter par mail si vous rencontrez une difficulté ou besoin d'une aide. photo-video@codepessm17.org

Fiche d'inscription

20^{ème} TROPHEES VIDEO ET DIAPORAMA SUBAQUATIQUE du CSNA

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____ Adresse mail: _____

Nom du Club : _____ N° du Club : _____

Numéro de licence 2016/2017 : _____ Région : _____

Participe au trophée : Vidéo Espoir / Vidéo Master / Diaporama

Titre et durée du film ou diaporama 1 :

Titre et durée du film ou diaporama 2 :

Si niveau de vidéaste FFESSM indiquez lequel: _____

Assistera à la remise des prix : OUI / NON

Rédaction manuscrite de la phrase suivante par le compétiteur:

L'expéditeur certifie qu'il est bien l'auteur du document présenté et en particulier des images sous-marines, en conformité légale pour la musique, et qu'il autorise sa projection en public ainsi que sa diffusion pour la promotion de la FFESSM et de ses commissions avec l'accord des personnes filmées.

Date :

Signature :

**Fiche d'inscription accompagnée du film et du chèque de 15 € à l'ordre du CSNA (20 € si deux films)
(pas de réexpédition des films)**

Avant le 1 Avril 2018 cachet de la poste faisant foi